



**COMPTE-RENDU GROUPE DE TRAVAIL DU COMITE DE PILOTAGE  
DES "AFFAIRES SCOLAIRES ET DE LA JEUNESSE"**

**Ordre du jour :**

1. *Organisation des temps scolaires et périscolaires à la rentrée de septembre 2018*
2. *Travaux du bâtiment du groupe scolaire du Haut-Chemin*
3. *Questions diverses.*

**POINT 1 : Organisation des temps scolaires et périscolaires à la rentrée de septembre 2018**

Josette LE GALL propose aux représentants des parents d'élèves de communiquer les premières tendances des questionnaires distribués aux parents d'élèves.

Les questionnaires, lancés par les représentants des parents d'élèves, ont été mis en ligne et des questionnaires ont été instruits directement avec les parents à l'entrée de l'école Guy Gérard.

Sur les écoles Guy-Gérard, les parents étaient invités à remplir un questionnaire par enfant. En date du 19 avril 2018, 298 retours sont recensés sur 430 élèves soit 69 %. Pour le Haut-Chemin, un seul questionnaire était proposé par famille et 43 % de réponses sont recensés.

Les représentants des parents précisent qu'un peu de temps sera nécessaire pour avoir des données consolidées.

**Premières tendances et remarques :**

**Alsh** : 89% des parents du Haut-Chemin et 70 % de Guy-Gérard souhaitent une récupération possible des enfants le mercredi jusqu'à 12h30. La majorité des parents souhaitent venir chercher les enfants plus tôt les mercredis soirs afin de pouvoir les conduire à des activités. Certains parents demandent l'organisation d'un transport pédibus par la commune pour aller de l'Alsh aux activités associatives.

Josette LE GALL rappelle qu'il est difficile d'organiser un Alsh à deux vitesses avec d'un côté ceux qui ont des activités extérieures et de l'autre ceux qui n'en n'ont pas. Elle précise qu'il n'est pas envisageable de faire des activités à la carte et que cette année 2018-2019 sera une année test pour tout le monde (municipalité, associations, parents...). Des ajustements pourront se faire au fur et à mesure.

**Fonctionnements des garderies et études du soir** : les parents sont favorables en majorité à ce que des activités soient maintenues à la place de certaines études.

Véronique SAINT MLEUX précise que les temps libres ne sont pas assez adaptés, qu'il faudrait mieux aménager les espaces et que pour les activités périscolaires, les informations sont insuffisantes en termes de durée, de nature...

Josette LE GALL, indique qu'il est difficile de rentrer dans les détails pour le moment et qu'il ne faut pas instituer un carcan, une organisation trop rigide incompatibles avec des ajustements susceptibles d'être faits en fonction des situations, des observations... Les services ont démontré leurs compétences pour mettre en place des activités sur des temps informels, le midi par exemple.

Pascal JOUANNEAU constate que les temps du midi permettent la mise en place d'activités, par exemple au Haut-Chemin avec l'organisation du tournoi de football. Des activités ciblées, compatibles avec l'organisation des services de restauration (six services à Guy Gérard et au Haut Chemin, 7 à Sainte Anne Saint Joseph) sont proposées, la salle Louison Bobet à Guy Gérard par exemple est régulièrement utilisée sur le temps du midi. Ces principes peuvent également être mis en application lors de l'accueil du soir avec une adaptation aux temps des études.

Certains temps peuvent-être effectivement optimisés en aménageant des espaces de jeux, de temps calmes.

Caroline VO, explique que les représentants des parents ne perçoivent pas le concret du projet et des activités qui seront proposées. « Les parents veulent des activités type TAP ».

Pascal JOUANNEAU explique que des activités culturelles, sportives, manuelles seront proposées à partir de 17h45, après les études (17h/17h45). Le contexte sera différent puisque l'accueil du soir débutera à 16h30 et sera plus court (actuellement 15h40/18h30). A partir de 17h45, il faudra également prendre en compte les départs échelonnés. Ces contraintes ne permettront pas d'organiser des TAP (durée d'une heure actuellement) tels qu'ils sont mis en place aujourd'hui. Les activités seront proposées dans le cadre du PEDT (évaluation par les enfants des activités). Les activités évolueront en fonction des participations. L'importance de la participation des enfants sera un critère essentiel à l'arrêt ou à la reconduction de l'activité. La souplesse de l'organisation permettra aussi de réajuster les offres d'activités.

Axel PARRA d'ANDERT fait remarquer qu'avec les départs échelonnés et le peu d'enfants qui restent après 17h30, il pourra-être mis en place de petits ateliers en élémentaire mais pas comme les TAP actuellement.

Véronique SAINT MLEUX s'interroge sur la durée des études et indique que  $\frac{3}{4}$  d'heure d'étude peut paraître un peu long. Ne serait-il pas envisageable de proposer une étude d' $\frac{1}{2}$  heure et de permettre aux enfants qui ont fini de participer à une activité.

Les responsables périscolaires précisent qu'il est important d'avoir un temps pour que chaque enfant puisse faire ses devoirs. L'accompagnement individuel est efficace mais exige du temps. Les mouvements d'enfants en cours d'étude risquent de perturber sensiblement le bon déroulement des études. Les enfants se déconcentrent facilement et peuvent-être tentés d'expédier leur travail pour rejoindre leur camarades sortis.

Pierrick PELLAN précise que certains enfants préfèrent rester en temps calme à l'étude quand ils ont fini leurs devoirs.

Véronique SAINT MLEUX pose la question des effectifs pour l'encadrement de l'accueil du soir et pour les activités extrascolaires.

Pascal JOUANNEAU indique que les taux d'encadrements pour l'ALSH devraient-être de 1 pour 8 en maternelle et 1 pour 12 en élémentaire (sauf évolution normes DDCSPP). Pour l'accueil du soir, l'encadrement sera de 1 pour 15/20 en maternelle et de 1 pour 25-30 en élémentaire (se rapproche de l'encadrement du temps d'enseignement).

Josette LE GALL précise que le taux d'encadrement appliqué avant 2014 sera maintenu avec en plus un encadrant à l'entrée des écoles pour la sécurité. Cette organisation fonctionnait bien et les enfants étaient accueillis dans de bonnes conditions.

Pierrick PELLAN rappelle que les études actuelles sont des études surveillées et que certains enfants peuvent avoir besoin d'un peu plus de temps que les autres pour faire leurs devoirs.

Il rappelle également que pour la rentrée de septembre les Aides Personnalisées Complémentaires (APC) se dérouleront normalement sur le début de la soirée (16h30-17h15). En effet le temps méridien ne sera pas suffisant pour l'organisation des APC (pause de 1h30 minimum obligatoire). Il précise que près de 60 à 70 élèves de Guy Gérard élémentaire seront concernés chaque semaine. Le temps du goûter est prévu dans ce créneau horaire.

Pour les « devoirs faits », il précise que le projet n'est pas encore finalisé. Le financement reviendrait à l'Education Nationale. Il y aura probablement des impacts sur le temps de l'accueil du soir pour les élèves concernés sur l'utilisation des salles de classe...

Caroline VO fait remarquer que l'on ne peut pas demander aux élèves qui participeraient aux « devoirs faits » d'aller en étude après.

Pierrick PELLAN rappelle que les objectifs actuels visent à ce que les devoirs soient faits à l'école. Il faut impliquer les enfants dans la maîtrise de leur travail, il faut les responsabiliser. Le respect de ces objectifs doit préserver les familles qui n'ont pas les moyens de suivre les devoirs à la maison.

Josette LE GALL fait remarquer qu'il ne faut surtout pas créer de discrimination et qu'il faut s'adapter aux préoccupations des familles rencontrant des difficultés pour encadrer l'apprentissage de leurs enfants.

Pierrick PELLAN indique qu'il faudra être complémentaire entre le temps scolaire et le temps périscolaire et éviter les redondances.

### **Participation des associations à des activités en périscolaire ou en ALSH :**

Karl LE CHARPENTIER rappelle que la MJC souhaite ouvrir son accueil le mercredi. Avec les activités culturelles habituelles, il sera difficile de mettre en place un partenariat autre que ponctuel avec les activités extrascolaires et périscolaires. L'accueil du soir les mardi et jeudi sera développé, les projets ados continueront. Il indique qu'il sera difficile pour la MJC de mettre en place des activités régulières à l'image des TAP au sein des espaces périscolaires.

Pascal JOUANNEAU précise que la MJC souhaite en effet recentrer ses actions sur son lieu de vie de l'espace Le Goffic. Il rappelle également que les horaires changent et qu'il sera difficile de proposer aux partenaires associatifs d'intervenir entre 17h et 18h. Les nouveaux besoins de l'accueil du soir en terme d'activités se situeront entre 17h et 18h. Ces horaires correspondront aux activités régulières proposées par les associations dans leurs locaux. L'école de musique par exemple rencontrera des difficultés à mobiliser des intervenants pour ces créneaux horaires. Par contre, comme indiqué dans le diaporama, des événements ponctuels avec les associations ou avec des prestataires de services pourront être organisés.

Caroline VO pense qu'il faut proposer aux associations partenaires dès maintenant pour qu'elles trouvent des disponibilités.

Josette LE GALL précise qu'il n'a pas été envisagé par les associations pacéennes de venir sur leurs créneaux d'activités habituelles. Il faut que les associations se réorganisent, avec la souplesse proposée, il sera possible de s'adapter si une opportunité se présente.

Caroline VO suggère que la commune impose aux associations d'intervenir sur les créneaux périscolaires demandés compte-tenu des subventions octroyées pour le fonctionnement de ces associations.

Josette LEGAL explique que les associations ont leur fonctionnement propre, elles sont indépendantes même si elles sont soutenues par la commune. Leurs intervenants sont déjà missionnés sur ces créneaux.

### **Organisation horaires des garderies et études du soir :**

Dans les retours des questionnaires, les parents pensent majoritairement que la fin d'accueil à 18h30 est trop tôt et qu'il faudrait un accueil jusque 18h45 voire 19h.

Josette LE GALL constate qu'actuellement les familles s'organisent et qu'elles arrivent à faire récupérer leurs enfants à l'heure. En effet, il n'y a pratiquement pas de retards constatés sur les écoles.

Caroline VO fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'un choix pour la majorité des parents de venir chercher ses enfants aussi tard mais d'obligations liées souvent au travail.

Les représentants de parents indiquent qu'un accueil jusque à 18h45 serait déjà intéressant.

Josette LE GALL évoque l'intérêt de l'enfant et reste défavorable à une augmentation du temps d'accueil. De plus, si l'on doit prolonger l'accueil du soir, des coûts supplémentaires entraîneraient une augmentation des tarifs.

Véronique SAINT MLEUX explique qu'il faudra argumenter auprès des familles s'il n'est pas apporté de réponses positives à leurs souhaits.

### **Fonctionnement du comité de pilotage :**

Johann CAILLARD constate des difficultés pour communiquer. Il se demande où se situe l'intérêt de l'enfant dans les positionnements des parents d'un côté et de la commune de l'autre. Il reste dubitatif sur l'évolution des échanges.

Véronique SAINT MLEUX fait remarquer la difficulté des représentants des parents à se positionner dans le cadres de ces échanges et demande aux représentants de commune ce qu'ils attendent des parents.

Josette LE GALL confirme que la commune souhaitait avoir le retour des questionnaires mis en place par les parents pour avoir des points d'échanges sur ce qui peut évoluer dans le projet municipal. Elle réaffirme qu'il se dessine une organisation pour septembre mais que le projet pourra être réajusté en fonction des besoins et des demandes.

Eddy BOUHOULI a le sentiment que certains représentants de parents souhaitent expliquer aux professionnels comment ils doivent faire leur travail. Il rappelle également que les associations auront la possibilité d'intervenir de manière ponctuelle.

Véronique SAINT MLEUX demande si les moyens engagés sont suffisants.

Josette LE GALL demande que l'on fasse attention à ce qui peut être dit, la commune se donne les moyens de répondre aux besoins des écoles. Il faut par exemple prendre en compte tout le travail qui a été fait avec l'atelier Préau pour les aménagements du groupe scolaire du Haut Chemin. Les services mettent en place un travail de qualité. La commune dispose de structures scolaires très appréciées pour leur environnement et pour leurs équipements en matériels pédagogiques et informatiques.

### **Impact pour le travail du personnel communal :**

Les représentants des parents se demandent comment cette organisation va impacter le personnel qui travaille dans les écoles et notamment pour les Atsem. Leur travail est apprécié et particulièrement au Haut-Chemin en ce qui concerne le travail réalisé par les Atsems dans le cadre des TAP.

Pascal JOUANNEAU confirme l'impact pour l'ensemble du personnel travaillant dans les écoles. Les plannings de travail vont changer pour les Atsem, les animateurs et les agents d'entretien. Pour les Atsem, les temps de ménage seront réorganisés.

Il indique qu'il est intéressant de s'appuyer sur une équipe d'animateur compétents, stables. L'objectif sera de maintenir cette stabilité qu'apprécient les enfants et les parents. Il est également dans l'intérêt général de pouvoir compter au quotidien sur la présence des responsables sur chaque structure. Les communes semblables à la nôtre ne disposent pas forcément de tels moyens. De plus, des moyens financiers sont consacrés à la formation des responsables (BEPJEPS et BAFD) Ces moyens contribuent à stabiliser les équipes et à renforcer la qualité du service rendu. Cependant, il reste toujours beaucoup de projets à mettre en place pour continuer à améliorer le fonctionnement des services.

## **POINT 2 : travaux du bâtiment du groupe scolaire du Haut-Chemin**

Pascal JOUANNEAU informe que la première phase des travaux au groupe scolaire du Haut Chemin concernait la partie accueil de loisirs. Les deux salles ont été mise en service lors des vacances de février. Ces travaux représentent un budget de 76 000 €. Ces aménagements sont appréciés par les enfants et les animateurs. Ces locaux rénovés sont adaptés aux besoins et modernes. Une inauguration est organisée le mercredi 23 mai à 17h.

La deuxième phase s'effectuera durant l'été 2018 et concernera des aménagements d'accessibilités, des déplacements de toilettes et de douches, de création d'un espace dédié aux activités calmes et d'une extension du dortoir. Des aménagements extérieurs seront également réalisés avec la création d'une rampe d'accès et avec la mise en place d'une clôture. Celle-ci intégrera des espaces verts dans l'enceinte de la cour et des accès à l'extérieur par un portail. L'ensemble de ces travaux (deuxième phase) représente un montant de 100 000 €. Compte-tenu de l'importance de ces travaux prévus au cours de cet été, il a été décidé de transférer l'ALSH sur les écoles de Guy-Gérard du 9 juillet au 31 août.